

**COMMUNITY AND PROTECTIVE  
SERVICES COMMITTEE  
REPORT 6  
25 SEPTEMBER 2019**

80

**COMITÉ DES SERVICES  
COMMUNAUTAIRES ET DE  
PROTECTION RAPPORT 6  
LE 25 SEPTEMBRE 2019**

**Report to  
Rapport au :**

**Community and Protective Services Committee  
Comité des services communautaires et de protection  
September 19 2019 / 19 septembre 2019**

**and Council  
et au Conseil  
September 25 2019 / 25 septembre 2019**

**Submitted on September 19 2019  
Soumis le 19 septembre 2019**

**Submitted by:  
Soumis par :  
Donna Gray, General Manager / Directrice générale, Community and Social  
Services / Services sociaux et communautaires**

**Contact Person  
Personne-ressource :  
Clara Freire, Manager / Gestionnaire, Partner and Stakeholder Initiatives /  
Initiatives avec les partenaires et les intervenants  
613-580-2424, Ext. / poste 15868, clara.freire@ottawa.ca**

**Ward / Quartier : CITY WIDE / À  
L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**File Number / N° de dossier : ACS2019-  
CSS-GEN-0012**

**SUBJECT: Updated Community Funding Framework and Next Steps for the  
Community Funding Framework Review**

**OBJET : Cadre stratégique sur le financement communautaire mis à jour  
et prochaines étapes de l'examen du Cadre stratégique sur le  
financement communautaire**

## **REPORT RECOMMENDATIONS**

**That the Community and Protective Services Committee recommend Council approve the updated Community Funding Framework vision, mission, mandate, funding priorities and funding streams as outlined in this report.**

## **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver la vision, la mission, le mandat, les priorités de financement et les voies de financement du Cadre stratégique sur le financement communautaire mis à jour, tels que décrits dans le présent rapport.**

## **RÉSUMÉ**

Le présent rapport a pour objectif de soumettre à l'approbation du Conseil la version mise à jour du Cadre stratégique sur le financement communautaire (CSFC), notamment sa vision, sa mission, son mandat, ses priorités en matière de financement et ses voies de financement (Document 1). Le rapport résume également les travaux et les consultations publiques réalisés à ce jour pour l'examen du CSFC et décrit les prochaines étapes de ce même examen. Le personnel élaborera une politique de financement fondée sur le CSFC mis à jour et la soumettra au Conseil pour examen et approbation au premier trimestre de 2020. Le personnel continuera d'administrer le financement communautaire conformément à la politique de financement en vigueur tout au long de 2020 pendant la mise en œuvre de la version mise à jour du CSFC, et ce, dans le but d'assurer la mise en œuvre intégrale du Cadre mis à jour et de la politique de financement à compter de janvier 2021.

Le 8 février 2006, le Conseil municipal a approuvé le CSFC, y compris le mandat et les priorités de financement ainsi que les processus d'attribution (n° de référence ACS2006-CPS-CSF-0001). Le CSFC sert à investir dans des organismes communautaires sans but lucratif viables afin de soutenir une solide infrastructure sociale de services communautaires qui favorise un accès équitable aux services de base pour les personnes les plus vulnérables de notre collectivité.

Le portefeuille de financement communautaire investit actuellement 24,2 millions de dollars en fonds exclusivement fournis par la Ville par l'entremise de 5 voies de financement : le financement communautaire renouvelable (23,5 millions de dollars); le financement ponctuel non renouvelable de projets (100 000 \$) pour 2018 et 2019 seulement; le financement d'urgence (44 000 \$); le financement des grands projets d'immobilisations (300 000 \$); le financement d'urgence pour le transport en commun (221 000 \$).

En 2019, l'équipe du financement communautaire administre 145 accords de contribution conclus avec 108 organismes. En 2018, ces organismes ont fourni des services à 577 643 clients et ont enregistré plus de 8 000 000 visites et plus de 1 000 000 d'heures de travail bénévole. Ils ont également observé des résultats concluants en matière d'inclusion sociale, de promotion des programmes de soutien à la collectivité et de réduction de l'isolement et de la pauvreté.

Au cours de la dernière décennie, les besoins et les priorités de la collectivité ont changé, tout comme la conjoncture du financement des organismes sans but lucratif; cependant, les priorités, les objectifs et les processus de financement communautaire de la Ville sont demeurés les mêmes. Le 7 décembre 2017, dans le cadre de discussions sur le budget de 2018, le personnel s'est engagé à entreprendre un examen du CSFC et à présenter, en 2019, ses recommandations en matière de changement au Conseil.

L'examen du Cadre stratégique sur le financement communautaire (ECSFC) a débuté en 2018. L'objectif de cet examen est de mettre à jour le CSFC afin de permettre à la Ville de répondre aux besoins existants là où ils sont les plus criants, tout en offrant suffisamment de souplesse pour répondre aux besoins émergents, pour renforcer les investissements existants ainsi que pour contribuer à une infrastructure sociale saine et au bien-être de la collectivité.

**La phase 1 de l'ECSFC (terminée)** a consisté en une analyse des changements démographiques et des besoins du secteur des services sociaux communautaires à but non lucratif à l'aide de données démographiques et de rapports stratégiques et de recherche clés produits par la Ville d'Ottawa et ses partenaires communautaires, notamment une recherche de base sur la conjoncture du financement et sur le CSFC en vigueur; une analyse municipale des pratiques

exemplaires; des consultations avec les organismes financés et non financés ainsi qu'avec les bailleurs de fonds (**150** organismes et **185** personnes); et une étude des stratégies et cadres visant à assurer la viabilité sociale et le bien-être de la collectivité. Le rapport qui en a découlé, « Analyse du contexte de l'examen du Cadre stratégique sur le financement communautaire : besoins et lacunes » (Document 2), a fourni des considérations éclairées sur le rôle de la Ville dans le soutien de l'infrastructure sociale, sur les changements structurels à apporter au CSFC et sur les voies de financement de ce dernier.

**La phase 2 de l'ECSFC (en cours)** comprend une analyse des programmes actuellement financés par rapport à la vision, à la mission, au mandat et aux priorités de financement du CSFC révisé afin de cerner les lacunes, les chevauchements et les asymétries. Une carte démographique et une matrice de décision seront élaborées pour faciliter l'établissement de critères d'admissibilité, d'une formule de financement, de processus d'attribution transparents ainsi que d'objectifs conformes à la vision, à la mission, au mandat, aux priorités de financement et aux voies de financement du CSFC.

**La phase 3 de l'ECSFC (2020)** comprendra la mise en œuvre du nouveau CSFC et la transition vers celui-ci ainsi que l'élaboration d'un cadre d'évaluation et de mesure des résultats. Aucun changement ne sera apporté aux niveaux de financement en 2020, puisque le CSFC actuel demeurera en place pendant la mise en œuvre du CSFC révisé. Les décisions de financement seront prises au cours du deuxième trimestre de 2020.

### **Répercussions financières**

Aucun changement ne sera apporté à l'enveloppe de financement pour 2020.

### **Consultations publiques/commentaires**

Un comité de référence composé de représentants d'organismes communautaires partenaires (financés et non financés par la Ville) issus du secteur bénévole et communautaire à but non lucratif a été mis sur pied pour éclairer l'ECSFC. Le Comité de référence sur l'ECSFC est composé de représentants de **27** organismes communautaires et de **4** bailleurs de fonds (Document 3). Les membres du Comité

se sont réunis trois fois en 2018 et trois fois en 2019. Le Comité poursuivra ses rencontres en 2019 et en 2020, mais sera doté d'un nouveau mandat et de nouveaux membres.

En 2018, des consultations ont été menées auprès des intervenants communautaires afin d'examiner l'efficacité du mandat actuel du financement communautaire, les défis auxquels fait face le secteur communautaire à but non lucratif et les facteurs à considérer pour maintenir une infrastructure sociale saine à Ottawa dans l'avenir. En tout, **60** représentants d'organismes communautaires ont participé à des discussions en petits groupes et à des entrevues individuelles. Un sondage en ligne a permis d'obtenir un total de **120** réponses, dont **71** provenant de représentants d'organismes financés et **49** de représentants d'organismes non financés. De plus, **6** représentants d'organismes ont participé à 2 consultations communautaires organisées par le Conseil de planification sociale d'Ottawa au nom de la Ville d'Ottawa en décembre 2018.

Une rencontre avec les organismes communautaires a eu lieu en juin 2019 pour valider la vision, la mission, le mandat et les priorités de financement proposés pour le CSFC. Au total, **119** intervenants communautaires représentant des organismes financés et non financés y ont participé. Leurs commentaires ont été intégrés à la version mise à jour du Cadre, qui a ensuite été validée lors de la réunion de juillet 2019 du Comité de référence sur l'ECSFC.

## **CONTEXTE**

### **Cadre stratégique sur le financement communautaire**

Le 8 février 2006, le Conseil municipal a approuvé le Cadre stratégique sur le financement communautaire (CSFC), y compris le mandat et les priorités de financement ainsi que les processus d'attribution (n° de référence ACS2006-CPS-CSF-0001). La Direction des initiatives avec les partenaires et les intervenants de la Direction générale des services sociaux et communautaires a le pouvoir de signer des ententes relatives aux initiatives et au développement communautaire en vertu de l'annexe D du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* n° 2018-397 de la Ville d'Ottawa. Les subventions et les contributions entièrement financées par l'administration municipale sont régies par la Politique et les

procédures sur les subventions et les contributions municipales.

Le CSFC vise actuellement à investir dans les services essentiels fournis par des organismes communautaires sans but lucratif viables afin de maintenir une solide infrastructure sociale de services communautaires qui favorise un accès équitable aux services de base. L'accès aux services de base comprend l'accès aux programmes alimentaires, aux mesures de soutien en situation de crise, aux services de halte-accueil ou sans rendez-vous, aux services de consultation et aux autres services de soutien comme ceux ayant trait à la participation citoyenne et au développement communautaire.

La Ville reconnaît que les organismes du secteur à but non lucratif et du secteur du bénévolat contribuent grandement à renforcer l'infrastructure sociale en :

- répondant aux besoins des membres les plus marginalisés de la collectivité;
- faisant la promotion de la citoyenneté active et en créant des liens entre les communautés et les cultures;
- attirant des investissements financiers et des talents;
- améliorant le bien-être de la collectivité;
- générant un capital social et un capital de bénévoles.

La Ville investit 24,2 millions de dollars en fonds exclusivement municipaux par l'intermédiaire du portefeuille de financement communautaire, qui administre actuellement 5 programmes : le financement communautaire renouvelable (23,5 millions de dollars); le financement ponctuel non renouvelable de projets (100 000 \$) pour 2018 et 2019 seulement; le financement d'urgence (44 000 \$); le financement des grands projets d'immobilisations (300 000 \$); le financement d'urgence pour le transport en commun (221 000 \$).

À l'heure actuelle, l'équipe du financement communautaire administre 145 accords de contribution conclus avec 108 organismes, dont 87 accords, soit la majorité, dans le cadre du programme de financement communautaire renouvelable, 8 accords dans le cadre du programme de financement ponctuel non renouvelable

des projets communautaires, 4 accords dans le cadre du programme de financement des grands projets d'immobilisations et 46 accords dans le cadre du programme de financement d'urgence pour le transport en commun.

En 2018, ces organismes ont fourni des services à 577 643 clients et ont enregistré plus de 8 000 000 visites et plus de 1 000 000 d'heures de travail bénévole. Ils ont également observé des résultats concluants en matière d'inclusion sociale, de promotion des programmes de soutien à la collectivité et de réduction de l'isolement et de la pauvreté.

Un fonds de viabilité annuel a été approuvé en tant qu'élément du CSFC de 2006 dans le but d'aider le secteur des services sociaux à but non lucratif à surmonter ses problèmes de viabilité à long terme. Ce financement s'élevait à l'origine à 300 000 \$, puis a augmenté pour atteindre 500 000 \$ en 2007. En 2011, le Conseil municipal a reporté ce programme. Dans le cadre du processus budgétaire de 2017, le Conseil a approuvé un fonds de viabilité de 500 000 \$ pour aider les organismes recevant un financement communautaire renouvelable à pérenniser leurs services et à répondre à des besoins et à des impératifs opérationnels grandissants. En 2018, le Conseil a de nouveau approuvé un fonds de viabilité de 325 000 \$ pour les organismes recevant un financement communautaire renouvelable. Le fonds de viabilité est ajouté au montant de financement de base de l'organisme et est assujéti aux hausses annuelles attribuables à l'inflation.

De 2006 à 2012, un programme de financement ponctuel de projets comportant une option de financement de trois ans offrait une possibilité de financement renouvelable pour les nouveaux organismes en mesure de démontrer qu'ils avaient fait leurs preuves. Depuis 2013, aucun nouvel organisme n'a pu bénéficier de financement communautaire renouvelable de la Ville d'Ottawa.

Depuis plusieurs années, le Comité des services communautaires et de protection et le Conseil municipal entendent les témoignages des organismes communautaires sans but lucratif qui demandent à la Ville du financement communautaire renouvelable. Le Conseil a donc approuvé, dans le cadre du budget de 2018, la création d'un programme non renouvelable d'un an pour le financement de projets, d'une valeur de 100 000 \$, à l'intention des organismes admissibles qui ne bénéficient pas du financement communautaire renouvelable. Il

ne s'agissait pas d'un nouveau financement, mais plutôt d'un recentrage du financement renouvelable et d'urgence non attribué existant. En outre, le personnel de la Ville s'est engagé à revoir le CSFC actuel et à soumettre au Conseil municipal, en 2019, des recommandations de modifications. En 2019, la Ville a réitéré son engagement à fournir un programme non renouvelable d'un an pour le financement de projets, d'une valeur de 100 000 \$.

En 2013, on a entrepris un examen administratif du financement communautaire (n° de référence ACS2013-COS-CSS-0011). L'examen a mis en lumière les difficultés auxquelles font face les organismes communautaires pour assurer leur viabilité et le rôle crucial que joue le financement renouvelable des dépenses de base dans le maintien d'une infrastructure sociale solide. L'investissement de la Ville dans le Programme de financement communautaire a permis d'accroître la stabilité et la capacité des organismes sans but lucratif à servir la collectivité.

Le 30 novembre 2011, le Conseil municipal a approuvé un fonds de 300 000 \$ de 3 ans (de 2012 à 2014) pour les grands projets d'immobilisations afin d'appuyer les grands travaux d'amélioration et d'agrandissement des installations des centres de ressources communautaires (CRC) ainsi que des centres de ressources et de santé communautaires (CRSC), à frais partagés entre la Ville et ses partenaires communautaires ou autres bailleurs de fonds. En 2013, le Conseil a approuvé un cadre mis à jour pour l'administration du financement des grands projets d'immobilisations (n° de référence ACS2013-COS-CSS-0011), qui s'est poursuivi en 2019.

Le financement d'urgence pour le transport en commun, d'une valeur totale de 221 000 \$, fournit un financement d'urgence pour le transport par autobus aux organismes locaux sans but lucratif afin de répondre aux besoins des résidents vulnérables qui ne reçoivent pas d'aide sociale ou d'autres prestations pour le transport.

Le fonds de viabilité ajouté au budget de base du financement communautaire renouvelable mentionné précédemment, combiné aux hausses annuelles attribuables à l'inflation, témoigne de l'engagement de la Ville à appuyer la prestation des services essentiels fournis par le secteur à but non lucratif et à appuyer l'infrastructure sociale d'Ottawa au fil du temps. Dans l'ensemble, la base

du financement communautaire est passée de 15,6 millions de dollars en 2006 à 24 millions de dollars en 2019, ce qui comprend les hausses annuelles liées à l'inflation.

### **Examen du Cadre stratégique sur le financement communautaire**

Les besoins et les priorités communautaires ont changé au cours de la dernière décennie, ainsi que la conjoncture du financement des organismes sans but lucratif, or, les priorités, les objectifs et les processus du financement communautaire de la Ville sont demeurés les mêmes. Faute de mécanisme de financement des projets souple, la Ville n'a pas pu répondre ponctuellement et significativement aux besoins sociaux émergents. En outre, depuis plusieurs années, les résultats des programmes des organismes financés sont liés à un cycle de rapports à déposer tous les trois ans. Ce qui explique qu'on n'ait pas pu mesurer efficacement les résultats des programmes ni tenir compte de leurs répercussions de façon cohérente et ponctuelle.

L'objectif de l'examen du Cadre stratégique sur le financement communautaire (ECSFC) est de mettre à jour le CSFC afin de permettre à la Ville de répondre aux besoins existants là où ils sont les plus criants, et ce, tout en offrant suffisamment de souplesse pour répondre aux besoins émergents, pour renforcer les investissements existants ainsi que pour contribuer à une infrastructure sociale saine et au bien-être de la collectivité. Plus précisément, le personnel responsable de l'ECSFC s'est engagé à :

- examiner le mandat et les priorités de financement pour les besoins actuels et émergents;
- effectuer une analyse des besoins, y compris une analyse des lacunes;
- revoir le financement en fonction des nouvelles priorités;
- créer un mécanisme pour répondre aux besoins émergents ou mettre au point des approches de financement novatrices afin de répondre aux problèmes sociaux émergents dans le cadre des paramètres de financement actuels;

- établir un mécanisme pour évaluer la viabilité des organismes;
- mettre au point des méthodes permettant d'évaluer rapidement les résultats des programmes.

Un comité de référence composé de représentants d'organismes communautaires partenaires (financés et non financés par la Ville) a été mis sur pied pour représenter le secteur bénévole et à but non lucratif et fournir une rétroaction sur le processus et les produits livrables de l'ECSFC (Document 3).

## **ANALYSE**

### **Examen du Cadre stratégique sur le financement communautaire**

L'ECSFC comprend trois phases :

- Phase 1 : Analyse du contexte – **Terminée**
- Phase 2 : Analyse des options et recommandations – **En cours**
- Phase 3 : Mise en œuvre et transition – **2020**

#### **Phase 1 de l'ECSFC : Analyse du contexte**

L'analyse du contexte comprenait une recherche approfondie sur le contexte, une analyse des changements démographiques et des besoins de la collectivité à l'aide de données démographiques et de rapports de recherche et de planification clés produits par la Ville d'Ottawa et d'autres sources; un examen de la conjoncture du financement et de l'actuel CSFC; une analyse municipale des pratiques exemplaires; des consultations avec les organismes financés et non financés ainsi qu'avec les bailleurs de fonds (un total de **150** organismes et de **185** personnes); une étude des stratégies et cadres visant à assurer la viabilité sociale et le bien-être de la collectivité.

#### **Autres financements municipaux**

Afin d'assurer la coordination du CSFC avec d'autres portefeuilles de financement connexes de la Ville d'Ottawa, une analyse municipale des subventions et des programmes de financement de la Ville a été effectuée en 2019 et visait,

notamment, la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, la Direction générale des travaux publics et de l'environnement ainsi que la Direction générale des services sociaux et communautaires. Seuls les programmes entièrement ou partiellement financés à l'échelon municipal ont été inclus dans cette analyse.

Les bailleurs de fonds internes offrent une gamme diversifiée de programmes de subventions, comme le financement de projets, le financement renouvelable, les remises et les incitatifs fiscaux pour répondre aux besoins de la collectivité d'Ottawa. La plupart d'entre eux sont également axés sur l'offre de possibilités et de soutien pour les entreprises et les groupes sous-représentés. Bien qu'il n'y ait pas beaucoup de recoupements entre les mandats et les objectifs des différentes voies de financement, il est possible d'accroître la collaboration et la coordination entre celles-ci.

### **Besoins et défis communautaires**

Les besoins et les défis de la collectivité d'Ottawa découlent des éléments suivants :

- évolution des tendances démographiques (population vieillissante, plus de nouveaux arrivants et de jeunes, ayant tous des besoins plus complexes);
- aggravation de la pauvreté;
- croissance de l'isolement social, de l'exclusion et de la discrimination;
- augmentation des besoins complexes liés à l'insécurité alimentaire, aux problèmes de santé mentale et de toxicomanie;
- obstacles à la prestation de services en milieux rural et suburbain;
- pénurie de logements abordables;
- répercussions disproportionnées de ces besoins et défis sur les groupes sous-représentés.

Le rythme auquel les résidents tombent sous le seuil de la pauvreté s'accélère et l'ampleur de la pauvreté s'aggrave, en particulier parmi les groupes sous-représentés. En 2015, on comptait 115 175 personnes à Ottawa, soit 12,6 % de la population, vivant sous le seuil de faible revenu (Mesure de faible revenu après impôt; Statistique Canada, 2017). Le nombre et le pourcentage d'enfants de familles à faible revenu a augmenté (le pourcentage est passé de 16,8 % en 2005 à 17,1 % en 2015). Le pourcentage de personnes âgées d'Ottawa vivant avec un faible revenu, selon la Mesure de faible revenu après impôt, est passé de 6,8 % en 2005 à 9,4 % en 2016. Les données du Recensement de 2016 montrent que les taux de pauvreté des personnes racisées, des Autochtones et des nouveaux immigrants sont beaucoup plus élevés que ceux de l'ensemble de la population, avec une incidence encore plus marquée chez les femmes de ces groupes. Le Rapport sur le bien-être communautaire d'Ottawa (Conseil de planification sociale d'Ottawa, 2018) indique que le taux de chômage chez les jeunes est de 18 % comparativement à 7,2 % pour la population générale, avec des taux encore plus élevés parmi divers groupes sociaux de jeunes comme les jeunes immigrants (23,8 %) et les jeunes autochtones (19,9 %).

Au cours de consultations effectuées dans le cadre de l'ECSFC, 70 % de tous les organismes (80 % des plus grands organismes) ont indiqué que la santé mentale était le principal besoin émergent dans la collectivité, un besoin qui devient encore plus compliqué lorsqu'il est combiné à des problèmes de toxicomanie. Dans un sondage réalisé auprès d'organismes communautaires en 2018, les répondants ont indiqué que la santé mentale et l'accès aux services de santé mentale comptaient parmi les plus graves problèmes sociaux auxquels Ottawa fait face. Un autre problème est la sécurité alimentaire, car le coût moyen pour nourrir une famille de 4 personnes à Ottawa a augmenté de 18,6 % entre 2009 et 2017, et de nombreux résidents d'Ottawa n'ont pas les moyens d'acheter suffisamment d'aliments nutritifs. Un ménage sur 15 a connu un épisode d'insécurité alimentaire allant de modéré à grave en 2017, et le nombre de personnes ayant recours aux banques alimentaires a augmenté de 5,6 % de 2016 à 2017.

### **Besoins des organismes et pressions auxquelles ils font face**

Le secteur à but non lucratif fait face à des défis en matière de viabilité et de

prestation de services. Par l'entremise de groupes de discussions et d'un sondage mené auprès d'organismes communautaires, les organismes communautaires ont signalé qu'ils font face à des pressions financières croissantes (notamment le manque de financement de base, l'accent mis par les bailleurs de fonds sur le financement de projets à court terme et l'instabilité générale du financement); l'augmentation des coûts des activités essentielles (dotation, administration, services publics, etc.); la demande accrue pour les services et les nouveaux besoins émergents de plus en plus complexes; les problèmes de roulement et de rétention des employés et des bénévoles. De plus, il y a eu une augmentation globale du nombre d'organismes offrant des services semblables, ce qui témoigne des besoins croissants de la collectivité tout en augmentant la concurrence pour l'obtention de fonds limités.

Les organismes ont décrit leur incapacité à répondre aux besoins croissants en matière de services, incapacité qui a entraîné une réduction des services, une diminution de la qualité des services, le refus de clients ou la création de listes d'attente. L'introduction de ces mesures donne à penser que la diminution de la capacité des organismes à répondre aux besoins se recoupe avec l'augmentation des besoins de la collectivité, ce qui entraîne une nouvelle hausse des besoins globaux non satisfaits dans la ville.

Les organismes ont tenté d'innover afin de combler les lacunes en matière de services et de financement en établissant des partenariats et des coalitions, en élaborant de nouveaux modèles de programmes, en ayant davantage recours aux bénévoles et en diversifiant leur financement de base. En même temps, les organismes ont dû réagir au manque de financement prévisible à long terme en consacrant plus de temps et de ressources à la recherche et à la sollicitation de nouveaux fonds, ce qui n'apporte que peu ou pas d'avantages durables et détourne les ressources de la prestation de services.

Les recommandations formulées pour le CSFC à l'issue des consultations avec les organismes comprenaient ce qui suit :

- préciser la vision, la mission, le mandat ainsi que les priorités et voies de financement du CSFC;

- fournir un solide portefeuille de financement prévisible et renouvelable pour les services de base qui sont essentiels à la viabilité du secteur;
- s'attaquer aux problèmes systémiques et à leurs causes profondes;
- rendre des décisions de financement et fournir des évaluations de programmes transparentes et claires;
- aider le secteur à renforcer ses capacités, à établir des liens, des collaborations et des partenariats ainsi qu'à réduire les coûts dans la mesure du possible.

### **Analyse municipale**

Une analyse de différentes municipalités (Calgary, Hamilton, région de Peel et Toronto) a montré que des municipalités comparables disposaient d'un portefeuille de financement communautaire, d'une voie de financement de projets et d'un financement de base renouvelable ainsi que de résultats clairs liés aux priorités communautaires et stratégiques. Le financement communautaire de certaines municipalités s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de bien-être social et de viabilité, et ce, dans le but commun de bâtir des collectivités plus fortes, plus résilientes et inclusives.

Le CSFC de la Ville d'Ottawa correspond généralement aux cadres examinés dans cette analyse, particulièrement en ce qui concerne le Programme de financement communautaire renouvelable, qui fournit un financement de base aux organismes en continu. Parmi les autres pratiques prometteuses et recommandations provenant d'autres cadres ayant éclairé l'ECSFC d'Ottawa, mentionnons les suivantes :

- fournir une justification claire et solide du financement de base renouvelable;
- effectuer des examens réguliers de la façon dont les priorités stratégiques de l'organisme, de la collectivité et de la Ville s'harmonisent, afin de répondre aux préoccupations que ces harmonisations peuvent changer;

- appuyer le renforcement des capacités et la viabilité des organismes afin de répondre aux préoccupations selon lesquelles les organismes pourraient devenir trop dépendants des fonds de la Ville;
- créer un mécanisme ou un processus qui permettrait aux organismes qui ne reçoivent pas de financement renouvelable d'avoir accès à des fonds renouvelables ou à d'autres fonds versés par la Ville;
- fournir un financement non renouvelable pour les projets qui mettent l'accent explicitement sur les besoins émergents;
- créer des possibilités de collaboration et de partenariat grâce aux priorités de financement du CSFC et aux critères d'évaluation des demandes, plutôt qu'au moyen d'une voie de financement particulière.

### **Principales considérations et recommandations**

Les conclusions de toutes les recherches et consultations ont été résumées et analysées dans le rapport intitulé « Analyse du contexte de l'examen du Cadre stratégique sur le financement communautaire : besoins et lacunes » (Document 2). Ces données ont éclairé la vision, la mission, le mandat, les priorités et les voies de financement du CSFC et elles guideront les changements qui seront apportés aux affectations de fonds futures. Les principales considérations et recommandations découlant des conclusions sont résumées ci-dessous :

#### **1. Rôle de la Ville dans le soutien de l'infrastructure sociale**

- 1.1. Maintenir l'engagement de la Ville envers l'infrastructure sociale d'Ottawa. Accroître les investissements pour répondre aux besoins croissants du secteur et à son affaiblissement.
- 1.2. Poursuivre les investissements dans les carrefours communautaires.
- 1.3. Harmoniser la vision du CSFC avec les priorités de la Ville, du Conseil municipal et de la Direction générale des services sociaux et communautaires.
- 1.4. Collaborer avec d'autres bailleurs de fonds internes et externes.

1.5. Favoriser la collaboration sectorielle et le renforcement des capacités.

## **2. Changements structurels du CSFC**

2.1. Clarifier la vision, la mission, le mandat et les priorités de financement du CSFC. Mettre l'accent sur les résidents les plus vulnérables et donner la priorité aux groupes sous-représentés.

2.2. Les facteurs à prendre en considération pour éclairer les révisions comprennent le renforcement du secteur, l'approfondissement de la collaboration et la démonstration de ses répercussions.

2.3. Instaurer un cycle d'examen de la vision, de la mission, du mandat et des priorités du CSFC.

2.4. Élaborer un cadre d'évaluation assorti de critères clairs pour les décisions de financement et la mesure des progrès.

2.5. Réaliser une analyse des organismes actuellement financés en fonction de l'harmonisation avec la version révisée du CSFC.

2.6. Établir un objectif à long terme pour le CSFC afin de s'attaquer aux problèmes systémiques et aux causes profondes de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, de l'isolement social et de l'itinérance.

## **3. Voies de financement du CSFC**

3.1. Définir clairement les voies de financement.

3.2. Continuer d'établir des priorités et d'offrir un financement de base et de programme renouvelable.

3.3. Offrir aux organismes une possibilité équitable d'être pris en considération pour un financement renouvelable.

3.4. Assurer une voie de financement pour les projets.

### **Phase 2 de l'ECSFC : Analyse des options et recommandations**

La phase 2 de l'ECSFC, en cours actuellement, comprend l'analyse de toutes les

recherches et de tous les commentaires ainsi que l'élaboration d'options pour modifier le CSFC. Le CSFC mis à jour décrit ci-dessous a été élaboré en plusieurs étapes, chacune d'entre elles a pris en compte tous les commentaires reçus et a été validée par les intervenants internes et communautaires.

Afin de mettre à jour le CSFC, il faut apporter d'importants changements dans cinq domaines fonctionnels. Ces changements fonctionnels guideront la transition vers le nouveau CSFC et la mise en œuvre de ce dernier, comme suit :

Avant :	Après :
Accent sur la surveillance	Leadership – Accent sur le renforcement des capacités
Financement fermé	Cadre souple – Répond aux besoins émergents
Processus et prise de décisions opaques	Transparent – Partage des connaissances et des données
Administration lourde	Administration collaborative, proactive et novatrice
Résultats imprécis	Responsabilisation – Financement clair axé sur les résultats

### **Nouveaux principes directeurs**

En juin 2019, **119** représentants d'organismes communautaires ont contribué à l'élaboration de la vision, de la mission, du mandat et des priorités de financement du nouveau CSFC. À la lumière de tous les commentaires recueillis, neuf thèmes transversaux ont été cernés, qui, une fois regroupés, sont devenus les cinq grands principes directeurs du CSFC révisé. Les représentants des organismes ont également recommandé de mettre davantage l'accent sur le développement communautaire et l'infrastructure sociale, et de concentrer également sur les problèmes et les solutions systémiques, sur les résidents les plus vulnérables, sur l'accès équitable aux services, sur le renforcement des capacités du secteur ainsi que sur les approches concertées et coordonnées.

Voici les nouveaux principes directeurs du financement communautaire :

- Équité et inclusion – appliquer une optique d'équité et d'inclusion intersectorielle pour toutes les décisions et les démarches;
- Forces – mettre l'accent sur les forces des personnes, des communautés et des organisations et les favoriser;
- Avenir – prioriser les approches axées sur l'avenir, telles que la prévention, la promotion et la sensibilisation;
- Approche systémique – prendre en compte le lien entre les expériences de vie des résidents et les problèmes structurels et mettre des efforts en place pour remédier aux deux;
- Collaboration – prioriser les approches collaboratives pour améliorer l'expérience de vie des résidents et traiter les problèmes sociaux.

Tous les résultats de recherche et les commentaires des intervenants ont été pris en compte afin d'élaborer la vision, la mission, le mandat, les priorités de financement et les voies de financement du CSFC révisé. Ce cadre mis à jour a été examiné et validé par le Comité de référence sur l'ECSFC en juillet 2019.

Le CSFC recommandé pour approbation dans le présent rapport est présenté à l'aide de la nouvelle vision, de la nouvelle mission, du nouveau mandat, des nouvelles priorités de financement et des nouvelles voies de financement du cadre (décrits en détail dans le Document 1) :

### **Cadre stratégique sur le financement communautaire mis à jour**

Vision	Solide et viable, le secteur des services sociaux à but non lucratif d'Ottawa s'emploie, par la collaboration, à faire de la ville un lieu équitable et inclusif pour tous les résidents.
Mission	Améliorer le bien-être communautaire en affectant des fonds et des ressources en renforcement des capacités au secteur des services sociaux à but non lucratif afin de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et d'offrir aux résidents les

plus vulnérables de la ville un accès équitable aux services.

**Mandat**

L'équipe du financement communautaire investit dans une infrastructure sociale viable constituée de services sociaux à but non lucratif qui :

- assure un accès équitable aux programmes et aux services;
- répond aux besoins des résidents;
- se traduit par des résultats mesurables et une responsabilisation financière;
- suppose une collaboration pour le renforcement des capacités communautaires et leur développement;
- cadre avec les priorités et plans stratégiques de la Ville d'Ottawa.

**Groupes prioritaires**

les Francophones; les immigrants; les Autochtones; les membres de la communauté LGBTQ+; les personnes âgées; les personnes vivant dans la pauvreté; les personnes handicapées, les personnes racisées; les résidents des secteurs ruraux; les femmes; les jeunes.

**Priorités de financement**

Priorité	Description	Services appuyant la réalisation de progrès à l'égard des priorités
Réduction de la pauvreté	La pauvreté « consiste en la privation des ressources, des choix et du pouvoir nécessaires à la participation civique, culturelle,	Favoriser un accès équitable et rapide aux services qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté et qui en atténuent les effets grâce aux éléments suivants :  - Évaluation et orientation

	<p>économique, politique et sociale dans la société » (Optique d'équité et d'inclusion – Portrait – Personnes vivant dans la pauvreté, 2017, p. 5). Pour réduire la pauvreté, il faut s'attaquer aux causes qui en sont à l'origine et atténuer ses effets dans la collectivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des crises et orientation</li> <li>- Développement des compétences</li> <li>- Engagement civique et social</li> <li>- Sécurité alimentaire</li> <li>- Transport abordable</li> </ul>
<p>Développement communautaire</p>	<p>Le développement communautaire est un processus inclusif faisant en sorte que les membres d'une communauté sont impliqués, informés et à même de trouver des solutions collectives à des problèmes qui les concernent tous et de les mettre en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les obstacles structurels (y compris la discrimination, la stigmatisation et la violence) à l'implication des résidents et des communautés;</li> <li>- Améliorer la capacité des résidents à s'impliquer dans leur quartier et leur communauté afin de régler les problèmes à l'échelle de leur milieu et du système; mettre l'accent sur les quartiers prioritaires;</li> <li>- Augmenter le sentiment d'appartenance des résidents, leur accès à des réseaux de soutien fiables, les occasions pour eux de participer en toute</li> </ul>

		sécurité à la vie communautaire et leurs capacités à le faire.
Infrastructure sociale	L'infrastructure sociale désigne les installations, les actifs et les services qui aident les résidents et les communautés à satisfaire leurs besoins sociaux, à maximiser leur potentiel de développement ainsi qu'à améliorer la résilience et le bien-être de la collectivité.	<p>Améliorer la résilience du secteur des services sociaux à but non lucratif et sa capacité à réagir aux urgences et aux problèmes naissants au moyen d'initiatives qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construisent et conservent les actifs de l'infrastructure sociale;</li> <li>- font la promotion d'approches sectorielles intégrées;</li> <li>- élaborent d'autres stratégies, approches et utilisations des ressources;</li> <li>- améliorent la planification des systèmes intersectoriels à long terme (p. ex. initiatives sur les données, planification de l'avenir);</li> </ul> <p>pour aider les résidents et les communautés à satisfaire leurs besoins sociaux, à maximiser leur potentiel de développement ainsi qu'à améliorer la résilience et le bien-être de la collectivité.</p>

Voies de financement

Trois nouvelles voies de financement sont proposées :

1. **Un fonds de viabilité** (à long terme et renouvelable) qui répond aux commentaires selon lesquels le financement de base et renouvelable est essentiel à la stabilité et à la résilience de l'infrastructure sociale à Ottawa et, par conséquent, devrait être maintenu et selon lesquels le CSFC doit mettre l'accent sur les résidents les plus vulnérables (voir aussi la mission du CSFC révisé ci-dessus).
2. **Un fonds communautaire** (à moyen terme et renouvelable pour un maximum de trois ans) qui répond aux priorités de programme, à savoir l'augmentation des besoins complexes, et au besoin de souplesse pour répondre aux besoins émergents dans la collectivité. Le fonds crée également un processus pour que les ententes de financement des organismes soient transférées au fonds de viabilité renouvelable, si l'enveloppe de financement le permet et si le besoin de la collectivité existe toujours.
3. **Un fonds pour les besoins nouveaux et urgents** (à court terme et non renouvelable) offre la plus grande souplesse pour répondre aux besoins nouveaux et urgents, tant dans le secteur des services sociaux à but non lucratif que dans la collectivité. Le financement pour les grands projets d'immobilisations et le financement pour le transport d'urgence par autobus seraient affectés à ce nouveau fonds pour les besoins nouveaux et urgents.

Voie de financement	Objectif	Conditions
Fonds de viabilité  Long terme  Renouvelable	<p>Conserver une infrastructure sociale solide et un secteur social à but non lucratif viable pour garantir des services équitables aux plus vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de fonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvelable</li> <li>- Accords de financement de cinq ans</li> <li>- Évaluation annuelle (risques, résultats, responsabilisation)</li> <li>- Preuve de l'intégration des principes de collaboration et de</li> </ul>

	<p>(services publics, location, administration, dotation, etc.);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des programmes (admission, évaluation et orientation, intervention en situation de crise et autres interventions en rapport avec les priorités de financement, etc.).</li> </ul>	<p>partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les organismes doivent être constitués en société depuis deux ans et exister depuis au moins cinq ans</li> </ul>
<p>Fonds communautaire</p> <p>Moyen terme</p> <p>Renouvelable pour un maximum de trois ans</p>	<p>Donner au secteur des services sociaux à but non lucratif la capacité de répondre aux pressions et aux besoins communautaires émergents, complexes et non satisfaits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvelable pour un maximum de trois ans</li> <li>- Évaluation annuelle et évaluation cumulative sur toute la période de financement</li> <li>- L'accord de financement peut être transféré au fonds de viabilité si l'enveloppe de financement le permet, si les besoins de la collectivité persistent, et en fonction d'une évaluation cumulative après trois ans (les organismes doivent être constitués en</li> </ul>

		société depuis deux ans et exister depuis au moins cinq ans).
Fonds pour les besoins nouveaux et urgents  À court terme Non renouvelable	<p>Pourvoir aux besoins communautaires naissants et aux besoins urgents ou imprévus d'organisation ou d'immobilisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- urgences organisationnelles imprévues;</li> <li>- crises émergentes ou imprévues dans la collectivité;</li> <li>- rénovations, travaux d'amélioration de l'accessibilité ou modernisation imprévus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accordé une seule fois (par organisme, par année de financement)</li> <li>- Financement des immobilisations pour les propriétés de la Ville, les propriétés d'organismes ou les locations à long terme</li> <li>- Le financement des immobilisations doit être égalisé par l'organisme ou un autre bailleur de fonds</li> </ul>

**Cycle d'examen**

Un examen des besoins communautaires, des pressions et des critères de financement aura lieu tous les cinq ans. Un cycle d'examen de dix ans est recommandé pour l'ensemble du CSFC, le prochain examen devant avoir lieu en 2030.

### **Résultats escomptés**

Le CSFC mis à jour atteint l'objectif qui consiste à permettre à la Ville de maintenir une infrastructure sociale saine, grâce à un programme de financement qui répond aux besoins prioritaires actuels, en mettant l'accent sur les résidents et les communautés les plus vulnérables d'Ottawa, et ce, tout en offrant suffisamment de souplesse pour répondre aux besoins émergents. Le CSFC mis à jour reflète également les pratiques exemplaires actuelles et intègre les résultats des recherches ainsi que les commentaires des intervenants communautaires et internes.

Les résultats escomptés du nouveau CSFC sont les suivants :

- une vision, une mission et un mandat du CSFC clairs en matière de financement en accord avec les besoins de la collectivité;
- une redistribution du financement afin que ce dernier corresponde directement aux besoins et aux priorités de la collectivité;
- une amélioration de la transparence et de la responsabilisation grâce à de nouveaux outils d'évaluation et de mesure des résultats et à des critères clairs d'admissibilité au financement liés à la vision, à la mission, au mandat et aux priorités de financement;
- une équité accrue en matière de financement entre les services et les programmes semblables;
- un plus grand nombre de collaborations et de partenariats financés;
- un potentiel de réduction des dédoublements;
- une diminution de la charge administrative grâce à des cycles de financement quinquennaux pour le financement renouvelable et des évaluations annuelles liées aux résultats;
- un mécanisme pour que les organismes obtiennent du financement renouvelable;
- des priorités de financement souples pour l'intégration avec d'autres

portefeuilles de financement de la Ville, au besoin;

- un rôle accru pour la Ville pour ce qui est de mettre sur pied des occasions de renforcement des capacités et d'y donner suite au moyen de forums communautaires permanents liés aux priorités, aux besoins émergents et aux solutions.

Le CSFC mis à jour répond directement aux besoins et aux commentaires de la collectivité, intègre souplesse et viabilité, et répond à la fois aux besoins immédiats des résidents et aux enjeux sectoriels et systémiques. Ainsi, le financement communautaire contribue à bâtir et à maintenir une infrastructure sociale solide à Ottawa en appuyant le secteur des services sociaux à but non lucratif.

Le secteur à but non lucratif contribue à une économie vaste, diversifiée et résiliente et procure des avantages sociaux considérables. Les organismes communautaires sans but lucratif créent des débouchés économiques, tirent parti du capital humain et des investissements publics pour accroître considérablement l'activité économique et offrent des emplois qui sont à l'abri des effets d'une récession et qui ne sont pas susceptibles d'être délocalisés. De plus, ils favorisent l'inclusion sociale (en particulier parmi les groupes sous-représentés), la participation à la vie citoyenne, le bien-être communautaire ainsi que la participation aux processus du secteur public. Le renforcement de l'infrastructure sociale permet :

- des innovations qui peuvent bâtir et créer l'avenir plutôt que d'y réagir et introduire de nouveaux systèmes résilients (actifs) pour favoriser, élargir et accélérer le progrès social;
- la création de réseaux locaux qui fonctionnent de manière transdisciplinaire;
- la collaboration entre les professionnels, les industries et les secteurs;
- une infrastructure matérielle novatrice.

Le portefeuille de financement communautaire constitue un investissement et une contribution importants dans l'infrastructure sociale de la Ville

Les travaux de la phase 2 de l'ECSFC se poursuivront et comprendront la préparation de la transition vers la phase 3, c.-à-d. la mise en œuvre du nouveau CSFC et la transition vers celui-ci. Les prochaines étapes prévues pour l'ECSFC sont les suivantes :

- examiner le financement actuel par rapport aux nouvelles priorités de financement (cartographie des services en cours);
- cerner les zones où les besoins sont les plus grands grâce à la cartographie démographique;
- élaborer une nouvelle formule de financement, des enveloppes de financement, des critères d'admissibilité et des processus d'affectation des fonds, des décisions de financement et des plans de transition;
- élaborer un cadre d'évaluation et de mesure des résultats qui aidera à démontrer les retombées du financement communautaire en ce qui a trait au soutien du secteur des services sociaux à but non lucratif et à la satisfaction des besoins communautaires.

La cartographie des services est en cours, ce qui comprend l'analyse des programmes actuellement financés et de la façon dont ils correspondent à la vision, à la mission, au mandat et aux priorités de financement du CSFC mis à jour. On utilise les rapports produits par les organismes pour cartographier les zones de service (p. ex. programme d'autobus d'urgence, programme alimentaire, programme pour les jeunes, programme de réduction de la pauvreté, orientation) et pour cerner les lacunes, les chevauchements, les correspondances et les asymétries.

On utilise la cartographie démographique pour déterminer quels sont les secteurs où les besoins sont les plus grands en fonction des données du recensement et d'autres données démographiques et conformément à la nouvelle mission du CSFC qui met l'accent sur les résidents les plus vulnérables et de nouvelles priorités de financement. La cartographie démographique utilisera plusieurs couches de données et d'analyses, en se fondant sur l'indice de marginalisation ontarien (ON-Marg). L'indice ON-Marg utilise des indicateurs dérivés du

recensement pour fournir une évaluation par région de la distribution de la marginalisation en Ontario, notamment des indicateurs relatifs à la marginalisation fondée sur la situation économique, l'ethnie ou la race, l'âge ou bien des facteurs sociaux. Quatre facteurs sont cartographiés et pondérés à l'aide de 18 indicateurs de recensement : l'instabilité résidentielle, la défavorisation matérielle, la dépendance et la concentration ethnique. Les cartes qui en découlent indiquent les quartiers d'Ottawa où les besoins sont les plus concentrés.

Le principal avantage de l'utilisation de l'indice ON-Marg comme fondement de la cartographie démographique pour le CSFC est qu'il peut être utilisé pour montrer les différences de marginalisation entre les régions et comprendre les inégalités selon diverses mesures de la santé et du bien-être social, soit entre les groupes de population ou entre les régions géographiques. L'indice ON-Marg a été rigoureusement testé et s'est révélé empiriquement et théoriquement stable dans le temps et l'espace, et fiable d'une année de recensement à l'autre et d'une région de recensement à l'autre (secteurs de recensement [SR] et aires de diffusion [AD]).

Toutefois, en raison des limites des données de recensement, l'indice ON-Marg ne peut fournir de renseignements fiables sur les Autochtones, les membres de la communauté LGBTQ+ et les populations rurales, et il n'établit pas de distinction selon l'âge, ce qui permettrait de cibler les jeunes de 15 à 25 ans, alors que toutes ces personnes font partie de groupes prioritaires pour le CSFC en raison de leurs besoins complexes. Plusieurs démarches sont en cours pour atténuer ces limites, notamment :

- des consultations avec des Autochtones, des membres de la communauté LGBTQ+ et des représentants d'organismes sur les sources de données et les approches de rechange;
- une analyse approfondie de la recherche pertinente afin de trouver des moyens fiables d'évaluer et de soupeser la représentation démographique des Autochtones, des membres de la communauté LGBTQ+, des jeunes et des populations rurales en l'absence de données de recensement valables;
- une évaluation de la géographie des services comparables et de la

cartographie démographique utilisées par la Ville.

Toutes ces données (analyse interne de la Ville, cartographie des services et cartographie démographique) serviront à éclairer les décisions de financement dans le cadre de la mise à jour du CSFC. Les nouveaux critères d'admissibilité, la formule de financement et les processus d'attribution seront harmonisés avec les priorités du CSFC ainsi qu'avec les nouvelles priorités stratégiques de la Ville d'Ottawa. L'énoncé de politique du CSFC, qui comprend les nouveaux critères d'admissibilité, la formule de financement et les processus d'attribution, sera présenté au Conseil municipal pour approbation au premier trimestre de 2019.

### **Phase 3 de l'ECSFC : Mise en œuvre et transition – 2020**

On devrait prendre des décisions relatives à la redistribution et au recentrage du financement au début de 2020 au moyen d'un processus d'affectation, alors que le reste de l'année 2020 servira d'année de transition pour les organismes touchés. Le programme de financement et les affectations actuels demeureront en place tout au long de l'année 2020 pendant que le CSFC révisé sera mis en place, l'objectif étant que le Cadre mis à jour soit pleinement opérationnel en janvier 2021.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

Le financement actuel demeurera en place pour 2020 dans le cadre du plan de transition vers le nouveau CSFC. À la suite de la mise en œuvre du CSFC mis à jour, on prévoit une répartition plus équitable des services dans tous les quartiers d'Ottawa, y compris dans les zones rurales, et ce, tout en mettant l'accent sur les résidents les plus vulnérables.

### **CONSULTATIONS**

#### **Comité de référence sur l'ECSFC**

Un comité de référence composé de représentants d'organismes communautaires partenaires, financés et non financés par la Ville, a été mis sur pied en 2018 pour l'ECSFC dans le but :

- de représenter le secteur bénévole et à but non lucratif, et non seulement les organismes respectifs des représentants;

- d'examiner le processus de planification et les livrables de l'ECSFC et de fournir une rétroaction à ce sujet;
- de mettre en commun les connaissances des experts en la matière sur les besoins et les enjeux de la collectivité.

Le Comité de référence sur l'ECSFC est composé de représentants de **27** organismes communautaires et de **4** bailleurs de fonds (Document 3). Les membres du Comité se sont rencontrés en juin, en septembre et en octobre 2018, puis en janvier et en juillet 2019. Les rencontres se poursuivront tout au long des prochaines phases de l'ECSFC alors que le comité aura un nouveau mandat et de nouveaux membres.

### **Consultations en 2018**

En 2018, la Ville a retenu les services d'EKOS Research, en collaboration avec Goss Gilroy, pour mener une consultation auprès des intervenants du financement communautaire afin d'examiner l'efficacité du mandat actuel du CSFC, la valeur de l'approche de la Ville en matière de financement renouvelable, les défis du secteur social dans son ensemble (notamment les besoins sociaux émergents et les lacunes actuelles des programmes et services), et les mesures à envisager afin de soutenir une infrastructure sociale saine pour les résidents les plus vulnérables d'Ottawa.

Neuf groupes de discussion ont été convoqués comptant des hauts représentants d'organismes recevant un financement renouvelable du CSFC. Dans l'ensemble, des représentants de **50** des 89 organismes financés ont participé à l'une des discussions, y compris des représentants d'organismes servant des clients autochtones, des immigrants et des clients racisés, des jeunes, des personnes âgées, des femmes, des personnes handicapées, des francophones, des résidents ruraux, des membres de la communauté LGBTQ+ et des personnes vivant dans la pauvreté. **Dix** autres entrevues ont été menées auprès de représentants provenant d'autres organismes financés ainsi que d'organismes non financés de petite et de grande envergure.

Un sondage en ligne a été mis à la disposition des organismes financés et non

financés au moyen d'un lien accessible à tous. La Ville d'Ottawa a envoyé une invitation par courriel aux 89 organismes financés ainsi qu'à **105** organismes non financés qui avaient déjà présenté une demande de financement non renouvelable ou qui avaient communiqué avec la Ville pour en discuter ou obtenir des renseignements. Au total, **120** réponses ont été reçues, dont **71** d'organismes financés et **49** d'organismes non financés.

Ces consultations ont été complétées par les données obtenues lors de deux consultations communautaires organisées par le Conseil de planification sociale d'Ottawa au nom de la Ville d'Ottawa en décembre 2018, afin de recueillir les commentaires des principaux intervenants sur l'ECSFC, provenant d'organismes financés ou non financés. Au total, **six** représentants d'organismes y ont participé.

### **Consultations en 2019**

Une réunion des organismes communautaires a eu lieu en juin 2019 afin de fournir une rétroaction sur la vision, la mission, le mandat et les priorités de financement proposés pour le CSFC. Au total, **119** membres de la collectivité représentant des organismes financés et non financés y ont participé. Les commentaires reçus ont permis d'éclairer les modifications intégrées à la vision, à la mission, au mandat, aux priorités de financement et aux voies de financement du CSFC présentés dans ce rapport.

### **COMMENTAIRES DU OU DES CONSEILLERS DE QUARTIER**

Ne s'applique pas, puisqu'il s'agit d'un rapport qui concerne l'ensemble de la Ville.

### **COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Aucun comité consultatif n'a été consulté pour la rédaction du présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN JURIDIQUE**

Il n'y a pas d'obstacle juridique à la mise en œuvre de la recommandation dans ce rapport.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES**

Un plan d'atténuation des risques cernés dans l'analyse est en place. L'une des

principales conséquences de l'ECSFC est que certains des organismes actuellement financés pourraient perdre leur financement ou voir ce dernier être modifié. Les mesures d'atténuation sont notamment les suivantes :

- assurer un processus transparent et une communication ouverte avec le Comité de référence sur l'ECSFC et tous les intervenants;
- soutenir les organismes touchés en prévoyant une période de transition et en recueillant les commentaires des organismes sur la viabilité afin de mesurer les répercussions;
- faciliter l'établissement de partenariats et les initiatives de renforcement des capacités afin de soutenir une infrastructure sociale solide.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS**

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des actifs n'est associée au présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Aucune répercussion financière n'est associée au recommandation dans ce rapport.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE L'ACCESSIBILITÉ**

Aucune répercussion pour 2020. Le financement actuel demeurera en place pour 2020 dans le cadre du plan de transition vers le nouveau CSFC. À la suite de la mise en œuvre du CSFC révisé, on prévoit une répartition plus équitable des services dans tous les quartiers d'Ottawa, y compris des services destinés aux personnes handicapées et aux personnes âgées, et ce, tout en mettant l'accent sur les résidents les plus vulnérables.

### **RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Aucune répercussion sur l'environnement n'est associée au présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES**

Aucune répercussion technologique n'est associée au présent rapport.

## **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

Le présent rapport respecte la priorité « Quartiers prospères » du Plan stratégique de la Ville d'Ottawa.

## **DOCUMENTATION À L'APPUI**

Document 1 : Glossaire et comparaison entre le Cadre stratégique sur le financement communautaire actuel et celui proposé

Document 2 : Analyse du contexte de l'examen du Cadre stratégique sur le financement communautaire : besoins et lacunes

Document 3 : Membres du Comité de référence sur l'examen du Cadre stratégique sur le financement communautaire

## **SUITE À DONNER**

Le personnel de la Direction des initiatives avec les partenaires et les intervenants donneront suite à toute directive reçue dans le cadre de l'examen du présent rapport par le Conseil municipal et continuera de finaliser la phase 2 et de planifier la phase 3 de l'ECSFC, comme le décrit le présent rapport.